

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Conformément au règlement (UE) n° 10/2011 et aux amendements jusqu'en 2023/1442  
Pour les matériaux plastiques destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

### Fabricant:

Polycasa GmbH  
Gassnerallee 40

D-55120 Mainz  
Germany

### Identité de l'article

Plaques : panneaux plats extrudés en polyméthacrylate de méthyle, incolore ou coloré

### Nom du produit

PERSPEX® XT

### Conformité aux réglementations

Les plaques PERSPEX® XT sont conformes aux exigences du règlement de l'UE 1935/2004/EU (article 3 inclus, Bonnes pratiques de fabrication, UE 2023/2006) sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE.

Les monomères utilisés et les autres matières premières sont conformes aux exigences du règlement (UE) n° 10/2011 et de ses amendements. Les plaques PERSPEX® XT correspondent aux restrictions de migration spécifiques requises pour les matières premières utilisées. Les examens de migration (conformément à la norme EN 1186 à l'Institut Fraunhofer accrédité) ont montré des résultats bien inférieurs aux exigences.

Aucun additif à double usage n'ayant été ajouté, nous confirmons la conformité aux exigences de pureté des directives 2008/60/CE, 2008/84/CE et 95/45/CE.

Les colorants utilisés répondent aux exigences de pureté de la résolution européenne AP (89).

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Conformément au règlement (UE) n° 10/2011 et aux amendements jusqu'en 2023/1442

Pour les matériaux plastiques destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

**Les plaques sont fabriquées en polymère PMMA. Les substances soumises aux restrictions du règlement (UE) n° 10/2011 sont les suivantes :**

Substances des groupes 23, 22, 12 et additifs ayant chacun des limites de migration spécifiques.

FCM substance No	Restriction de groupe No	Limites de migration spécifiques	
		SML(T) [mg / kg]	
176	22	6	
156	23	6	
444	12	30	
633		30	

### Audits de vérification

Les tests de conformité aux valeurs de migration spécifiques ont été réalisés par le Fraunhofer Institute for Packaging and Process Engineering, D-85354 Freising, Allemagne, conformément aux spécifications du règlement 10/2011, tableau 3 "Standard test conditions", test n° OM 2 (10 d à 40°C), valables simultanément pour OM1 et OM 3 et tenant compte des propriétés du produit. Une surface de contact de 0,62 dm<sup>2</sup> / 40ml de volume a été utilisée.

Résultats	Limites de migration spécifiques [mg / kg]	Migration liée au volume [mg/kg]	Migration liée à la surface [mg/dm <sup>2</sup> ]
Substance group 23	6 mg / kg	0,08	0,01
Substance group 22		0,04	0,006
Substance group 12	30 mg / kg	0,07	0,01
FCM No 633		0,35	0,06

Condition du test de migration : 10 jours à 40°C

Migration globale **0,54 mg / kg**

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**Conformément au règlement (UE) n° 10/2011 et aux amendements jusqu'en 2023/1442  
Pour les matériaux plastiques destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires**

### **Spécification pour l'utilisation du produit semi-fini en contact avec les denrées alimentaires**

Les conditions d'essai standard (Règlement 10/2011/CE : Plastiques en contact avec les denrées alimentaires) OM 1 (10 jours à 20°C), OM 2 (10 jours à 40°C) et OM 3 (2 heures à 70°C) permettent le contact de toutes les denrées alimentaires dans des conditions de congélation et de réfrigération ainsi que tout stockage à long terme de denrées alimentaires à température ambiante ou inférieure. En outre, le produit semi-fini/la feuille de plastique peut être chauffé à 70°C pendant 2 heures au maximum, voire à 80°C pendant 15 minutes au maximum.

Un chauffage plus long peut entraîner une déformation du produit semi-fini/de la plaque de plastique. La température d'utilisation continue des plaques de CRYLON (voir fiche technique) est de 70°C.

Les données sont indicatives et ne s'appliquent qu'au produit semi-fini original et non aux articles fabriqués à partir de celui-ci.

Les conditions d'utilisation qui dépassent les conditions d'essai standard spécifiées dans le règlement 10/2011/CE n'ont pas été testées.

Elles doivent être fournies par le fabricant du matériau ou de l'article sous sa propre responsabilité.

### **Des avis spéciaux**

Nous livrons des plaques de plastique qui sont soumises à d'autres étapes de transformation.

L'usinage, le thermoformage, l'assemblage, le collage et les traitements de surface tels que l'impression, le polissage, .... peuvent influencer et contaminer le produit. La déclaration susmentionnée ne concerne donc pas l'article fini, mais uniquement les plaques livrées.

Le fabricant ou l'utilisateur doit vérifier si le produit convient à son application finale, par exemple si le produit final peut affecter le goût ou l'odeur des aliments ou si les limitations (par exemple la migration globale, les limites spécifiques et d'autres exigences analytiques) sont respectées.

Les informations contenues dans ce certificat sont basées sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Elles ne dispensent pas l'utilisateur de procéder à ses propres tests et essais, compte tenu des nombreux facteurs susceptibles d'influer sur la transformation et l'application ; elles n'impliquent pas non plus une garantie juridiquement contraignante de certaines propriétés ou de l'adéquation à un usage spécifique. Il incombe à ceux à qui nous fournissons nos produits de s'assurer que les droits de propriété et les lois et législations en vigueur sont respectés.